

[RESPECTÉS]

Salaires et indemnités

REVALORISATION : DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

revalorisation

La promesse de Nicolas Sarkozy de revaloriser les enseignants n'est pas tenue.

Au premier septembre, seuls 25 % d'entre eux seront concernés par la revalorisation.

Pour les jeunes collègues, ce sera à la place de la formation à l'IUFM.

Pour les 75 % autres, aucune proposition, aucun calendrier de discussion ne sont fixés.

EN FIXANT LONGUEMENT LE MONTANT DE SA RÉMUNÉRATION, ON FINIT PAR DISTINGUER UNE TRÈS LÉGÈRE AUGMENTATION.



conditions de travail

Ce ne sont pas deux bilans de carrière, une visite médicale à 50 ans, ni la mise en place du DIF qui suffiront pour améliorer sérieusement la reconnaissance et le respect dont les enseignants ont besoin pour travailler avec sérénité. Les jeunes collègues, qui débutent sans y être préparés, n'y trouveront pas d'aide.

dialogue social

- **en annonçant, sur un plateau de télé,** le dimanche soir, ses décisions,
- **en réunissant, deux jours après, les organisations syndicales** pour leur communiquer des décisions déjà rendues publiques,

>>> **Luc Chatel a choisi de s'adresser à l'opinion publique,** renvoyant ainsi la revalorisation à ce qu'elle est pour l'essentiel : un affichage, une communication politicienne.

>>> **LE SGEN-CFDT DEMANDE AU MINISTRE DE REPRENDRE SON DOSSIER DE LA REVALORISATION DES ENSEIGNANTS, DANS L'ESPRIT DES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT POCHARD** QUI LIE ÉTROITEMENT LA REVALORISATION DES ENSEIGNANTS AVEC L'ÉVOLUTION DU MÉTIER ENSEIGNANT. IL DEMANDE UN CALENDRIER DE NÉGOCIATIONS POUR DES MESURES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES PERSONNELS.

www.sgen.cfdt.fr

Sgen Cfdt
des choix. des actes

[RESPECTÉS]

Les décisions du ministre

pour les PE, certifiés et assimilés

| Échelon | Indice nouveau majoré actuel | Indice nouveau majoré septembre 2010 |
|---------|------------------------------|--------------------------------------|
| 1 | 349 | |
| 2 | 376 | |
| 3 | 395 | 410 |
| 4 | 416 | 431 |
| 5 | 439 | 453 |

pour les agrégés

| Échelon | Indice nouveau majoré actuel | Indice nouveau majoré septembre 2010 |
|---------|------------------------------|--------------------------------------|
| 1 | 379 | |
| 2 | 436 | |
| 3 | 478 | 489 |
| 4 | 518 | 526 |
| 5 | 554 | 561 |

Les enseignants actuellement aux 1^{er} et 2^e échelon seront au 3^e échelon avec l'indice 410, au 1^{er} septembre 2010.

Ils bénéficieront de 15 points d'indice de revalorisation.

Les enseignants recrutés au 1^{er} septembre seront au 3^e échelon, avec l'indice 410

Valeur du point d'indice brut mensuel au 1^{er} octobre 2009 : 4,6072 €

Le Sgen-CFDT demande au ministre :

- **La communication des nouvelles grilles de rémunération pour les PE, certifiés et assimilés et pour les professeurs agrégés sur l'ensemble de la carrière.** Le document distribué par le ministère ne le précise pas.
- **La confirmation que les PLP, les CPE et les Cop** sont concernés par les mesures de revalorisation.
- **Une modification des conditions d'attribution de la prime d'installation versée en Ile de France et dans l'agglomération lilloise, pour que les nouveaux recrutés continuent à en bénéficier.** L'indice de début de carrière étant désormais supérieur à celui de référence dans le décret Fonction Publique. Le Sgen-CFDT a demandé au ministre de faire en sorte que les personnels débutants continuent à en bénéficier et interviendra également auprès du ministre de la Fonction publique.

LE POINT SUR LES DISCUSSIONS AU 7 AVRIL 2010

« Pacte carrière » et négociations salariales

« Le pacte de carrière »

Pour accompagner les mesures salariales, le ministre annonce un ensemble de mesures, concernant la formation, les conditions de travail et la santé des personnels.

- **Mise en place du Droit Individuel à la Formation (DIF)** en septembre 2010 :
 - 20 heures de formation par an, cumulable sur 6 ans, pris en dehors du temps de service et rémunéré 50 % de taux horaire moyen.
- **Recrutement de 80 médecins** de prévention.
- **Mise en place de 2 entretiens** pour faire le point sur la carrière, 1 au bout de 2 ans et 1 au bout de 15 ans.
- **Transformation des CHS académiques et départementaux en CHS-CT** (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail).

Ce qu'en pense le Sgen-CFDT

- >>> **Nous revendiquons depuis longtemps que des mesures soient prises pour améliorer les conditions de travail.** Nous serons vigilants pour que celles-ci ne soient pas seulement des annonces et que de réels moyens financiers et humains soient donnés.
- >>> **Le Dif :** l'État ne fait que se conformer à ses obligations d'employeur. Nous revendiquons pour les personnels une formation continue de qualité, à la hauteur des besoins des personnels.
- >>> **Nous exigeons un calendrier** pour discuter de :
 - la revalorisation de l'ensemble des personnels.
 - Les mesures d'accompagnement pour les personnels en difficulté et les secondes carrières
 - la mise en place des CHS-CT dans les EPLE.

Les négociations salariales dans la Fonction Publique

Dans le cadre de l'accord signé en février 2008 avec le ministère de la Fonction publique par la CFTC, l'Unsa, la CGC et la CFDT, les discussions se sont ouvertes sur la rénovation des grilles salariales des personnels de catégorie A en septembre 2009. Elles font suite à celles qui se sont déroulées sur la catégorie B au second semestre 2008 et au début de l'année 2009.

Les propositions portaient sur :

- **la refonte de la grille des carrières** des « A types », ce qui correspond aux Attachés administratifs (AAENES ex-ASU pour le champ de l'Éducation nationale) marquée notamment par une hausse de 16 points d'indice.
- **la création d'un grade** accessible par la voie de la sélection au choix, dit Graf (grade à accès fonctionnel), réservé aux agents ayant été détachés 10 ans dans un poste spécifique ou ayant exercé 12 ans des responsabilités élevées. Ce grade fonctionnel culminerait à la hors échelle A, soit l'indice 963.

L'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique, réunies le 29 mars 2010, ont jugé insuffisantes les propositions du ministère et ont refusé de signer les différents volets de l'accord sur la grille du A.

>>> Elles ont demandé au ministre Georges TRON qui présidait la séance de dissocier le GRAF des grilles du A et d'ouvrir de véritables négociations sur la catégorie A.

Le ministre a clos la séance en déclarant que, faute de signatures, le gouvernement prendrait seul la décision d'inscrire les mesures prévues (dont le GRAF) dans le paysage Fonction publique.



www.sgen.cfdt.fr

[RECONNUS]

Salaires et indemnités

POUR UNE REVALORISATION AMBITIEUSE DES PERSONNELS



Ce que veut le Sgen-CFDT:

Une revalorisation ambitieuse des enseignants, qui prenne en compte l'ensemble des tâches du métier enseignant, dans l'esprit du rapport Pochard.

Pour cela :

- **Elle doit concerner tous les enseignants** l'ensemble des personnels enseignants et assimilés : professeurs d'école, professeurs certifiés, PEPS, PLP, CPE, COP.
- **Prenant acte de l'élévation des diplômes de recrutement**, elle doit concerner les personnels en début de carrière, mais doit aussi permettre une progression indiciaire de l'ensemble des personnels, qu'ils soient en milieu ou en fin de carrière.

Nous revendiquons une nouvelle grille indiciaire :

- Comme dans l'ensemble de la Fonction publique, **la CFDT revendique que l'indice de début de carrière de la catégorie A actuellement à 1,2 fois le Smic soit porté à 1,4 fois le SMIC**, sans que l'amplitude de la carrière, actuellement de 2,2, ne soit réduite pour autant.
- **Un seul rythme d'avancement identique pour tous**, correspondant au rythme d'avancement moyen, avec un seul grade (et l'intégration des échelons de la hors classe dans cette grille).
- **Un déroulement de carrière** qui amène chaque collègue à terminer au minimum à l'indice actuel de fin de la hors classe.
- >>> **Nous revendiquons que la part fixe de l'ISOE concerne tous les personnels enseignants**, actant ainsi l'intégration des tâches hors face à face élèves au service des enseignants et qu'elle soit intégrée dans la grille indiciaire par des points d'indice supplémentaires.

Avec le Sgen-CFDT,
des personnels reconnus
et respectés

www.sgen.cfdt.fr



Pour adhérer en ligne
www.sgen.cfdt.fr puis

